

## AVIS PUBLIC



### DEMANDE DE DÉMOLITION

Les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215), le Comité d'étude des demandes de démolition se réunira le 30 août 2016, à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est, afin de statuer sur une demande de certificat d'autorisation de démolition relative au bâtiment portant le numéro :

2545, rue Wurtele, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la transformation et le rehaussement de l'immeuble résidentiel qui comporterait 2 étages et 2 appartements;

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis ou de l'affichage d'un avis sur l'immeuble concerné, et au plus tard le 23 août 2016, faire parvenir une opposition motivée à l'adresse suivante :

« Demande de démolition »  
a/s de Me Domenico Zambito  
Secrétaire d'arrondissement  
Ville de Montréal  
Arrondissement de Ville-Marie  
800, boul. De Maisonneuve Est, 19<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4L8.

Montréal, le 13 août 2016

Le Secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>e</sup> Domenico Zambito